



Déclaration du nombre de droits de vote

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article **L.233-8 II** du code du commerce et l'article **223-16** du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

En application de l'article **L.225-123** du code de commerce, il est automatiquement conféré, à compter du 3 avril 2016, un droit de vote double aux actions entièrement libérées inscrites au nominatif depuis deux ans au nom d'un même actionnaire.

Date	Nombre d'actions	Nombre total de droits de vote	
3/04/2016	300 219 278	Nombre de droits de vote théoriques : Nombre de droits de vote exerçables ⁽¹⁾ :	373 995 635 368 729 637

(1) Droits de vote théoriques moins les actions privées de droit de vote